

**10 Faits divers & Justice**

**Incendie dramatique à Port-Gentil**

**Deux enfants tués et quatre maisons réduites en cendres**



Cette feuille de tôle couvre un corps calciné par les flammes.

J.P.A.  
Port-Gentil/Gabon

**UN** incendie dramatique s'est produit dernière-

ment non loin du carrefour Jean-Rémy Ogoula, dans la commune de Port-Gentil. Bilan: deux enfants morts, et d'importants dégâts matériels. Si pour l'instant, les causes de ce sinistre ne



Une femme tombée dans les pommes lors du sinistre secourue par les pompiers.

sont pas encore bien élucidées, certains explorent la thèse d'un court-circuit, tandis que d'autres soutiennent celle d'une marmite oubliée sur le feu, qui se serait transformée en brasier.

En tout, quatre maisons réduites en cendres, et deux enfants âgés respectivement de 1 et 3 ans, et dont les parents sont originaires de Guinée et de la République démocratique du Congo,



Ce qu'il reste des habitations après l'incendie.

ont péri dans les flammes. Il faut cependant saluer le travail abattu par les sapeurs-pompiers qui ont réussi, dans un premier temps, à circonscrire le feu qui menaçait de se

propager davantage après avoir brûlé les quatre premières maisons et, dans un second temps, à retrouver les corps sans vie des deux victimes calcinées sous les décombres.

**Accident de la circulation dans la région de Makouké**

**Fauché au sortir d'une veillée de bwiti**

SCOM  
Libreville/Gabon

**JUSTE** P. M., Gabonais de 35 ans, agent au ministère du Commerce, a bien failli passer de vie à trépas, ce dimanche 23 juillet 2017, à Benguie 4, dans le département de l'Ogooué et des Lacs. L'agent de l'Etat a en effet été percuté par un véhicule conduit par un fonctionnaire de la présidence de la République. Fait pour le moins curieux, il se raconte que c'est lui, Juste, qui serait allé percuter l'automobile. Légèrement blessé, la victime a été admise dans une structure hospitalière de Lambaréné, où elle reçoit actuellement des soins. Les

frais de ceux-ci sont supportés par l'agent de l'Etat qui conduisait la voiture en question, et qui s'est porté garant pour assurer cette prise en charge. Le scénario de l'accident, tel que rapporté par la direction des enquêtes de la brigade de gendarmerie de Makouké qui a procédé au constat d'usage, est le suivant: Juste P. M. sort d'une veillée de bwiti aux environs de midi. Malgré son état de fatigue manifeste, il décide de regagner son domicile. Ne tenant pas très bien sur ses deux jambes, il titube sur la route, slalomant même, par moments, d'une extrémité à l'autre de la voie. Au même moment, un véhicule administratif immatriculé 111, donc de la présidence de la Répu-



Photo : James Angelo LOUNDOU

L'axe sur lequel l'accident a eu lieu dans la zone de Benguie 4.

blique, roule dans le sens Benguie 4/Bifoun. Lorsqu'il parvient à hauteur de l'église, il a le malheur de se retrouver sur sa trajectoire avec un piéton

turbulent, et le choc est inévitable. D'après des témoins, Juste P. M. aurait, quelques instants plus tôt, quitté subitement son côté, pour se retrouver nez-à-

nez avec la voiture. Heureusement, le danseur de bwiti avait plutôt la baraka ce dimanche-là, car il a été projeté dans la végétation bordant le bitume,

ce qui a rendu sa chute moins périlleuse. C'est toutefois en état de choc, qu'il a été conduit par des secours à Lambaréné. Il n'a que des égratignures aux coudes et aux genoux. "Lors de l'audition diligente par les gendarmes de Makouké, la victime a raconté qu'elle était sous l'emprise de l'iboga, une substance hallucinogène qu'elle a consommée au cours de la veillée. Ceci explique pourquoi le malheureux titubait sur la route", explique une source militaire. Par crainte de représailles, le fonctionnaire de la présidence de la République ne s'est pas arrêté après l'accident. Il a plutôt roulé jusqu'à la brigade de gendarmerie de Bifoun, où il a déclaré l'accident.

**Démantèlement d'un vaste réseau d'escroquerie**

**Près de 30 millions de francs encaissés malhonnêtement**

COE  
Libreville/Gabon

**LA** chasse aux escrocs se poursuit. La Police d'investigations judiciaires (PIJ), après avoir neutralisé Yembit Yembit ("L'Union" du lundi 24 juillet courant), vient cette fois-ci de mettre hors d'état de nuire deux individus présentés comme ses complices. Il s'agit de deux Gabonais : Albin Roland Minko Mi Ella, alias "Mike", 35 ans,

sans emploi, domicilié à Angondjé-Château ; et Raymond Patrice Amougou, 37 ans, enseignant radié, domicilié à Derrière-la-Prison. A leur actif, près de 30 millions de francs, fruit de l'arnaque. Interpellés le mardi 18 juillet dernier, les deux mis en cause devraient bientôt être présentés devant le parquet de Libreville pour être fixés sur leur sort. Yannick Abina et Thierry Nze, deux autres complices présumés en liberté, sont activement recherchés. Selon le rapport d'enquête,



Photo : COE

Albin Roland Minko Mi Ella alias "Mike", le pseudo-colonel des douanes. Photo de droite : Raymond Patrice Amougou, "l'agent commercial", mis aux arrêts.

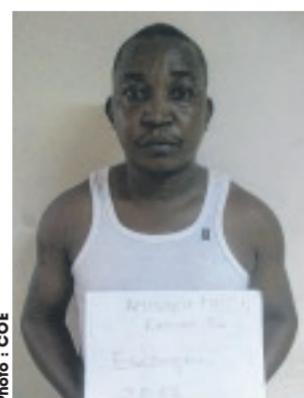


Photo : COE

aux côtés de Yembit Yembit, Albin Roland Minko

jouait le rôle de colonel des douanes. De quoi mettre les victimes en confiance. Tant, il leur promettait de peser de tout son poids pour leur faciliter les procédures d'acquisition des véhicules. Un jour, il est mis en contact avec un homme d'affaires en quête d'achat d'une voiture. sieur Minko, qui flairait la bonne affaire, fait le nécessaire, allant même jusqu'à faire visiter au client des véhicules exposés chez des concessionnaires. Aguché, l'opérateur économique

verse 4 500 000 francs à Raymond Patrice Amougou, "l'agent commercial", que lui présente Minko et qui, lui, à son tour, dépose ces fonds chez Roland. Après la transaction, l'homme d'affaires attend la livraison de son bien mais l'attente se fait longue. Pour être fixé, il tente de joindre ses interlocuteurs via leurs numéros de téléphone. En vain. Il comprend alors qu'il a été roulé dans la farine. Aussi, saisit-il la PIJ. Minko et Amougou sont appréhendés.

**Procès de Marcel Libama et de Juldas Biviga en appel à Mouila**

**Le délibéré attendu ce mercredi**

FN.  
Mouila/Gabon

**CONDAMNÉS** en première instance au tribunal de Tchibanga à 45 jours de prison ferme, Marcel Libama et Jul-

das Biviga, respectivement leader syndical et journaliste, ont comparu lundi dernier devant la Cour d'appel judi-

ciaire de Mouila. Les deux accusés et le plaignant - le procureur de la République près le tribunal de

première instance de Tchibanga - étaient tous présents à la barre pour s'expliquer sur les faits de "diffamation par

voix de presse, entrave à la justice et outrage à magistrat". Le jugement sera connu aujourd'hui.